

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Par arrêté n°2023\_11\_DT2E\_01 en date du 22 novembre 2023, Madame la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine :

**Du mercredi 20 décembre 2023 à 10h au mercredi 31 janvier 2024 à 17h**

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine détermine pour le territoire et ce pour une durée de 15 ans les orientations de sa protection, de sa mise en valeur et de son développement ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre. Il traduit la volonté des partenaires de travailler collectivement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.

La présente enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'environnement et notamment de ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants. Cette enquête se déroule sur les communes suivantes du périmètre d'étude du projet de charte révisée du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine :

Département d'Indre-et-Loire :

Anché, Antogny-le-Tillac, Assay, Avoine, Avon-les-Roches, Avrillé-les-Ponceaux, Azay-le-Rideau, Beaumont-en-Véron, Benais, Berthenay, Bourgueil, Braslou, Braye-sous-Faye, Bréhémont, Brizay, Candes-Saint-Martin, Champigny-sur-Veude, La Chapelle-aux-Naux, La Chapelle-sur-Loire, Chaveignes, Cheillé, Chezelles, Chinon, Chouzé-sur-Loire, Cinais, Continvoir, Coteaux-sur-Loire, Courcoué, Couziers, Cravant-les-Côteaux, Crisay-sur-Manse, Crouzilles, Faye-la-Vineuse, Gizeux, Hommes, Huismes, L'Île-Bouchard, Jaulnay, Langeais, Lémeré, Ligné, Ligné-de-Touraine, Ligré, Luzé, Marçay, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Neuil, Panzoult, Parçay-sur-Vienne, Pont-de-Ruan, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Razines, Restigné, Richelieu, Rigny-Ussé, Rillé, Rilly-sur-Vienne, Rivarennes, Rivière, La Roche-Clermault, Saché, Saint-Benoît-la-Forêt, Saint-Épain, Saint-Germain-sur-Vienne, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Savigny-en-Véron, Sazilly, Seully, Tavant, Theneuil, Thilouze, Thizay, La Tour-Saint-Gelin, Trogues, Vallères, Verneuil-le-Château, Villaines-les-Rochers, Villandry.

Département de Maine-et-Loire :

Allonnes, Antoigné, Artannes-sur-Thouet, Beaufort-en-Anjou, Bellevigne-les-châteaux, Blaison-Saint-Sulpice, Blou, Les Bois-d'Anjou, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Brissac-Loire-Aubance (communes déléguées de Chemellier, Coutures, Saint-Rémy-la-Varenne, Saint-Saturnin-sur-Loire), Brossay, Cizay-la-Madeleine, Cornillé-les-Caves, Le Coudray-Macouard, Courchamps, Courléon, Denezé-sous-Doué, Distré, Doué-en-Anjou, Épiédes, Fontevraud-l'Abbaye,

Gennes-Val-de-Loire, La Lande-Chasles, Loire-Authion, Longué-Jumelles, Lourdes-Rochemenier, Mazé-Milon, La Ménitrie, Montreuil-Bellay, Montsoreau, Mouliherne, Neuillé, Parnay, Le Puy-Notre-Dame, Rou-Marson, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Just-sur-Dive, Saint-Macaire-du-Bois, Saint-Philbert-du-Peuple, Saumur, Souzay-Champigny, Tuffalun, Turquant, Les Ulmes, Varennes-sur-Loire, Varrains, Vaudelnay, Vernantes, Vernoil-le-Fourrier, Verrie, Villebernier, Vivy.

Le siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée, est fixé à la Maison du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 15 Avenue de la Loire, 49730 Montsoreau. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. La liste des pièces constitutives du dossier est détaillée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal administratif de Nantes le 10 août 2023, est composée de trois commissaires enquêteurs : M. Pascal DREAN (Président), M. Georges BINEL (titulaire) et M. Monsieur Jacky RAMBAUD (titulaire).

Conformément à l'article R.123-12 du Code de l'environnement, les Maires de chacune des communes du territoire ont été informés des adresses des sites où l'intégralité du dossier soumis à enquête publique peut être téléchargé. En complément, un exemplaire du dossier est adressé sous format numérique.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations ou propositions écrites :

- Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse : [www.registre-dematerialise.fr/4980/](http://www.registre-dematerialise.fr/4980/) du mercredi 20 décembre 2023 à 10h au mercredi 31 janvier 2024 à 17h. Ces observations pourront être consultées par toute personne et sur tout poste informatique à partir du site internet du registre dématérialisé, également accessible à partir des sites suivants :

- du Conseil Régional Pays de La Loire : [www.paysdelaloire.fr/pnr-loire-anjou-touraine](http://www.paysdelaloire.fr/pnr-loire-anjou-touraine)
- du Conseil Régional Centre-Val de Loire : <https://jeparticipe.centre-valdeloire.fr/project/charte-du-parc-naturel-regional-loire-anjou-touraine/presentation/charte-pnr-loire-anjou-touraine-que-pensez-vous>
- du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine : [www.parc-loire-anjou-touraine.fr/revision-de-la-chartre-2024-2039/lenquete-publique](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/revision-de-la-chartre-2024-2039/lenquete-publique)

- Par courrier adressé à « Monsieur le Président de la Commission d'enquête du projet de charte révisée du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine » au 15 avenue de la Loire 49730 Montsoreau, du mercredi 20 décembre 2023 à 10h au mercredi 31

janvier 2024 à 17h (cachet de la poste faisant foi). Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

- Par voie numérique à l'adresse [enquete-publique-4980@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4980@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

- Au siège de l'enquête publique à la Maison du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 15 avenue de la Loire 49730 Montsoreau, où seront mis à disposition du public :

- un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête version papier, sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête. Les contributions papier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous ;
- un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.

- Dans les lieux listés ci-dessous, aux jours et horaires d'ouverture au public, où seront mis à disposition de tous :

- un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête version papier, sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête. Les contributions papier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous ;
- un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin de présenter le dossier et recevoir les observations sur le projet de charte révisée du Parc, lors des permanences, aux jours et horaires ci-dessous :

### **MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

15 avenue de la Loire 49730 Montsoreau  
*Jours et horaires des permanences :*  
**Mercredi 20 décembre de 10h à 12h30**  
**Mercredi 31 janvier de 14h à 17h**

### **MAIRIE DE LOIRE-AUTHION**

24/26 levée Jeanne de Laval - Saint-Mathurin-sur-Loire 49250 Loire-Authion  
*Jours et horaires des permanences :*  
**Mercredi 3 janvier de 9h à 12h**  
**Jeudi 18 janvier de 9h à 12h**

### **MAIRIE DE BEAUFORT-EN-ANJOU**

16 rue de l'Hôtel de ville 49250 Beaufort-en-Anjou  
*Jour et horaires des permanences :*  
**Mercredi 3 janvier de 14h30 à 17h30**

### **MAIRIE DE LONGUÉ-JUMELLES**

1 place de la Mairie 49160 Longué-Jumelles  
*Jour et horaires des permanences :*  
**Jeudi 18 janvier de 14h30 à 17h30**

### **MAIRIE DE GENNES-VAL DE LOIRE**

19 rue Nationale - Les Rosiers-sur-Loire 49350 Gennes-Val-de-Loire  
*Jours et horaires des permanences :*

**Mardi 9 janvier de 14h à 17h**  
**Jeudi 25 janvier de 9h30 à 12h30**

### **MAIRIE DE SAUMUR**

Rue Molière 49400 Saumur  
*Jours et horaires des permanences :*  
**Mercredi 20 décembre de 14h30 à 17h30**  
**Samedi 20 janvier de 9h à 12h**  
**Mercredi 31 janvier de 9h à 12h**

### **MAIRIE DE DOUÉ-EN-ANJOU**

16 place Jean Begault 49700 Doué-en-Anjou  
*Jours et horaires des permanences :*  
**Mardi 9 janvier de 9h30 à 12h30**  
**Jeudi 25 janvier de 14h30 à 17h30**

### **MAIRIE DE CHINON**

1 Place du Général de Gaulle 37501 Chinon  
*Jours et horaires des permanences :*  
**Jeudi 21 décembre de 14h à 17h**  
**Samedi 13 janvier de 9h à 12h**  
**Mercredi 24 janvier de 14h à 17h**

### **MAIRIE DE BOURGUEIL**

8 rue du Picard 37140 Bourgueil  
*Jours et horaires des permanences :*  
**Jeudi 21 décembre de 9h à 12h**  
**Mercredi 10 janvier de 14h à 17h**

### **MAIRIE DE L'ÎLE BOUCHARD**

16 place Bouchard 37220 L'Île-Bouchard  
*Jours et horaires des permanences :*  
**Jeudi 4 janvier de 9h à 12h**  
**Mercredi 17 janvier de 14h à 17h**

### **MAIRIE DE RICHELIEU**

1 place du marché 37120 Richelieu  
*Jours et horaires des permanences :*  
**Jeudi 4 janvier de 14h à 17h**  
**Mercredi 24 janvier de 9h30 à 12h30**

### **MAIRIE D'AZAY-LE-RIDEAU**

12 place de l'Europe 37190 Azay-le-Rideau  
*Jour et horaires des permanences :*  
**Mercredi 17 janvier de 9h à 12h**

### **MAIRIE DE LANGEAIS**

2 place du 14 Juillet 37130 Langeais  
*Jour et horaires des permanences :*  
**Mercredi 10 janvier de 9h à 12h**

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête, pendant un an à compter de la date de remise du rapport ainsi qu'au Conseil Régional Pays de la Loire, au Conseil Régional Centre-Val de Loire et au siège du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également consultables sur les sites internet du Conseil Régional des Pays de La Loire, du Conseil Régional Centre-Val de Loire pendant le même délai d'un an ainsi que sur : [www.parc-loire-anjou-touraine.fr/revision-de-la-chartre-2024-2039/lenquete-publique](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/revision-de-la-chartre-2024-2039/lenquete-publique)

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine à l'adresse suivante : Maison du Parc, 15 avenue de la Loire 49730 Montsoreau, par mail à l'adresse [info@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:info@parc-loire-anjou-touraine.fr) ou au 02 41 53 66 00.